

EPICERIES

Poisson Frais, etc.,
PETITE MORUE FRAICHE ET FUMEE,
HUITRES de Baltimore,
A vendre par
BRUNEAU et DUFRESNE,
Marchands Epiciers,
152 Rue Notre-Dame.
15 mars. 27

Poisson Salé
L'AUTOMNE 1861.
SAUMON, MAQUEREAU, TRUITES, MO-
RUE, POISSON BLANC, HARENGS
d'Écosse et de Labrador,
A vendre par
BRUNEAU et DUFRESNE,
18 mars. 27

POISSON DE CONSERVE.
SAUMON FRAIS EN BOITE D'UNE ET
quatre livres.
HOMAR S en boîtes d'une et quatre livres
SARDINES en boîte, demie et quart de boîte
ANCHOIS et CREVETTES en petits Pots.
A vendre par
BRUNEAU et DUFRESNE,
18 mars. 27

FERRONNERIE.

ENSEIGNE DU MARTEAU,
No. 1431, RUE ST-PAUL, No. 1431
LE SOUS-SIGNE INFORME SES AMIS ET
le public en général qu'il tient en main
un assortiment de Ferronnerie, Poêles de cuisine,
poutres, etc., etc. Aussi, Poêles avec
chaudière de 30, 45 et 60 gallons.
G. LEPAGE,
1431, rue St-Paul
21 mai 1861. 27

POELES DE CUISINE.

LE SOUS-SIGNE A CONSTATMENT EN
L'UN des POELES DE CUISINE du plus
beau genre, tels que: L'Empire, St-Joseph,
St-James, Good Samaritan, Ponce Maker et le célèbre
Poele de Cuisine de Stewart si apprécié
pour son économie qu'il procure et pour son fini
élégant. Ces Poêles sont fournis avec de petits
appareils à vapeur, à eau chaude, etc., etc.,
et sont propres aux Lyaux à Eau chaude: ils
sont vendus très-bas prix.
GEO. HAGAR,
302, rue St-Paul.
7 nov. 123

POELES ALBANIAN A CHARBON

ON PEUT SE PROCURER LE NOUVEAU
et populaire POELE A CHARBON de
Manufacture Canadienne, et à des prix très-réduits.
Aussi, RAILWAY COAL BURNER, et une
grande variété de POELES DE SALON et de
PASSAGE.
GEO. HAGAR,
302, rue St-Paul.
7 nov. 123

POELES DE CUISINE.

LE SOUS-SIGNE A CONSTATMENT EN
L'UN des POELES DE CUISINE du plus
beau genre, tels que: L'Empire, St-Joseph,
St-James, Good Samaritan, Ponce Maker et le célèbre
Poele de Cuisine de Stewart si apprécié
pour son économie qu'il procure et pour son fini
élégant. Ces Poêles sont fournis avec de petits
appareils à vapeur, à eau chaude, etc., etc.,
et sont propres aux Lyaux à Eau chaude: ils
sont vendus très-bas prix.
GEO. HAGAR,
302, rue St-Paul.
7 nov. 123

Machines à Condre.

Prix: \$40 et au-dessus.
MACHINE SINGER, LETTRE A. EST
la meilleure pour l'usage des familles.
MACHINE SINGER, No. 2, est la meilleure
pour les Tailleurs et les Cordonniers.
Toutes les Machines qui sont vendues à ce
Bureau sont garanties pour un an. Vieilles Ma-
chines prises en échange. On loue des Machines à
des conditions libérales. Les réparations sont
promptement exécutées. On montre aux Dames
à travailler ces machines.
J. D. LAWLOR,
32, Petite Rue St-Joseph,
Coin de l'Eglise Paroissiale.
Mentrid,
cm-30

CORBILLARDS

UNUS PREND LA
liberté d'annoncer au
public qu'il s'est procuré de nouveaux et ma-
gnifiques CORBILLARDS encore plus splendides
que ceux qu'il avait auparavant, ainsi que de
magnifiques ATTELAGES, COSTUMES de
deuil, etc., qu'il louera à aussi bon marché que
partout ailleurs, etc., etc.
Les personnes qui voudront l'honneur de leurs
commandes peuvent être certaines qu'elles seront
très-bien servies que par le passé, sous le rapport
de la beauté des Corbillards, de la ponctualité et
du bon marché.
Toujours en main un assortiment complet de
Cerceaux de tout prix.
F. X. CUSSON,
69, rue St-Joseph,
Mentrid, fm-116

Grand réunion

Cabinet de Lecture Paroissial.
Mercredi, le 23 Avril courant,
AU PROFIT
De la Nouvelle Mission de Lac LaPêche, Dio-
cèse de St-Basile, (Rivière Rouge.)
Sa Grandeur Mgr. Taché a bien voulu con-
sentir à prendre la parole en cette circonstance.
Quelques artistes de la ville se sont chargés
d'organiser un concert.
On donnera de plus amples détails prochainement.
Prix d'Entrée: 30 SODS.
15 avril. 38

JOHN W. CHURCHILL (AUTREFOIS DE LA Cie d'Assurance JENNA) AGENT GE- NERAL et Comptable d'Assurance donnera son attention personnelle à la rédaction des inven- taires et à la collection des pertes pour les per- sonnes qui ont des réclamations contre les Compagnies d'Assurances. Il assurera des bu- reaux sûrs aux plus bas prix courants. Toute affaire sera traitée avec célérité et promptement réglée. Agent local pour l'Assurance d'Écume sur la Vie. RÉFÉRENCES: — Hon. L. H. Holton, E. L. Ly- man Mills, G. B. Muir, Esquier, Wm. Muir, Esquier, M. Muir, Esquier et C. J. Claxton, Esquier, M. M. Claxton, Thomas et C. J. BUREAU: — 53 rue St-François-Xavier, Montreal, 9 avril. 2-25

AVIS DIVERS

PENSION.
DEUX OU TROIS JEUNES MESSIEURS
pourraient avoir une bonne pension dans
une respectable famille canadienne.
S'adresser au No. 293, rue St-Catherine,
d'ici au 1er MAI et après cette date à l'encol-
ure de la rue St-Denis et St-Catherine.
12 avril. 17-37

AVIS.

LA BANQUE JACQUES-CARTIER.
AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNE
que le SECONDE VERGEMENT de 10 per-
cent sur le Fonds Capital souscrit de LA BAN-
QUE JACQUES-CARTIER, sera payable au
Bureau de la Banque, No. 19, Grande rue St-
Jacques, le 10 mai prochain.
(Par ordre des Directeurs.)
H. COTTE,
Cassier.
Montreal, 10 avril 1862. 36

AVIS.

UNE JEUNE PERSONNE CONNAISSANT
la fabrication des Huiles de Charbon et de
Pétrole, et pouvant faire l'huile de Pétrole du
Canada, la meilleure huile à brûler, dite
(Kerosene Oil); désirerait trouver un capitaliste
ou propriétaire pour ce genre d'exploitation.
N.B. — On traiterait avec les personnes qui le
désireraient pour l'organisation de Fabriques à
monter ou pour la vente du procédé.
S'adresser à
THIRIAULT,
Chimiste Fabricant,
229, North Second,
Williamsburg, L. I.
27 mars. am-30

AVIS.

LE SOUS-SIGNE AYANT PRIS DES AR-
rangements avec une Assurance de première
classe, assurera contre le Feu à la campagne
particulièrement à des prix réduits.
ALEX. MOUSSEAU,
No. 19, rue St-François-Xavier,
3 avril. 33

AVIS.

LES SOUS-SIGNES SE SONT ASSOCIÉS
comme Avocats et Procureurs sous le nom
de DRUMMOND et BELANGER.
LEWIS T. DRUMMOND,
L. BELANGER.
No. 34, Petite rue St-Jacques.
Montreal, 17 déc. 1859. ino-138

AVIS.

LES SOUS-SIGNES SE SONT ASSOCIÉS
comme Avocats et Procureurs sous le nom
de DRUMMOND et BELANGER.
LEWIS T. DRUMMOND,
L. BELANGER.
No. 34, Petite rue St-Jacques.
Montreal, 17 déc. 1859. ino-138

AVIS.

LES SOUS-SIGNES SE SONT ASSOCIÉS
comme Avocats et Procureurs sous le nom
de DRUMMOND et BELANGER.
LEWIS T. DRUMMOND,
L. BELANGER.
No. 34, Petite rue St-Jacques.
Montreal, 17 déc. 1859. ino-138

AUX CONSORTS ITALIENS FUGITIFS,

Residants en Canada.
LE SOUS-SIGNE A REÇU INSTRUCTION
du Gouvernement Italien de donner publicité
au décret Royal suivant:
VITTORIO EMANUELE II
PER GRAZIA DI DIO E PER VOLONTÀ DELLA
NAZIONE
RE D'ITALIA
Sulla proposta del Ministro di Grazia e Giu-
stizia e del Culto e di quello della Guerra;
Abbiamo decretato e decretiamo:
Articolo unico.
È concessa piena amnistia a tutti i reuniti
alleve prima d'ora operati sulle classi 1838,
1839 e 1840 arretrati o presentati spontanei
prima della pubblicazione dell'attuale Decreto,
o che si presenteranno al Prefetto o Comandante
Militare entro tutto il corrente mese di dicem-
bre.
I reuniti che si trovano all'estero potranno
godere di quest'amnistia presentandosi al R.
Consolo entro il termine di tre mesi se sono in
Europa e di un anno se sono in regioni fuori
d'Europa.
Ordiniamo che il presente Decreto, munito
del sigillo dello Stato, sia inserito nella Raccolta
ufficiale delle Leggi e dei Decreti del Regno
d'Italia, mandando a chiunque spetti di osservarlo
e farlo osservare.
Dato Torino addì 15 Dicembre 1861.
VITTORIO EMANUELE II.
MIGLIETTI,
DELLA ROVERE.
Le sous-signe donne avis, en sus, que tous les
consorts refractaires, faisant partie des levés
militaires plus immédiatement antérieurs à
celles de l'année 1838, qu'une libération sera ac-
cordée, s'ils complaisamment acceptent les condi-
tions et formalités requises dans la note du ministre
de la guerre datée « Turin, le 24 décembre
1861 ».
HENRY CHAPMAN,
Consul d'Italie.
MONTREAL, 1er mars 1862. 3

AVIS.

LES SOUS-SIGNES SE SONT ASSOCIÉS
comme Avocats et Procureurs sous le nom
de DRUMMOND et BELANGER.
LEWIS T. DRUMMOND,
L. BELANGER.
No. 34, Petite rue St-Jacques.
Montreal, 17 déc. 1859. ino-138

AVIS.

LES SOUS-SIGNES SE SONT ASSOCIÉS
comme Avocats et Procureurs sous le nom
de DRUMMOND et BELANGER.
LEWIS T. DRUMMOND,
L. BELANGER.
No. 34, Petite rue St-Jacques.
Montreal, 17 déc. 1859. ino-138

AVIS.

LES SOUS-SIGNES SE SONT ASSOCIÉS
comme Avocats et Procureurs sous le nom
de DRUMMOND et BELANGER.
LEWIS T. DRUMMOND,
L. BELANGER.
No. 34, Petite rue St-Jacques.
Montreal, 17 déc. 1859. ino-138

AVIS.

LES SOUS-SIGNES SE SONT ASSOCIÉS
comme Avocats et Procureurs sous le nom
de DRUMMOND et BELANGER.
LEWIS T. DRUMMOND,
L. BELANGER.
No. 34, Petite rue St-Jacques.
Montreal, 17 déc. 1859. ino-138

AVIS.

LES SOUS-SIGNES SE SONT ASSOCIÉS
comme Avocats et Procureurs sous le nom
de DRUMMOND et BELANGER.
LEWIS T. DRUMMOND,
L. BELANGER.
No. 34, Petite rue St-Jacques.
Montreal, 17 déc. 1859. ino-138

AVIS.

LES SOUS-SIGNES SE SONT ASSOCIÉS
comme Avocats et Procureurs sous le nom
de DRUMMOND et BELANGER.
LEWIS T. DRUMMOND,
L. BELANGER.
No. 34, Petite rue St-Jacques.
Montreal, 17 déc. 1859. ino-138

AVIS.

LES SOUS-SIGNES SE SONT ASSOCIÉS
comme Avocats et Procureurs sous le nom
de DRUMMOND et BELANGER.
LEWIS T. DRUMMOND,
L. BELANGER.
No. 34, Petite rue St-Jacques.
Montreal, 17 déc. 1859. ino-138

MUNICIPALITE.

Corporation de Montreal.
VENTE DES ETATS
DE
Bouchers.
LE BAIL DES ETATS DES MARCHES
BONSECOURS, ST-LAURENT, ST-GA-
BRIEL et PAPINEAU, pour une année, à
compter du PREMIER MAI prochain, sera
vendu à l'Enca public, sur les dits Marchés de
la manière suivante, savoir:
Samedi le 26 Avril courant,
Les Etats et Magasins du Marché Papineau,
à DIX heures A. M.
Les Etats et Magasins du Marché St-Gabriel,
à DEUX heures P. M.
Lundi le 29 Avril courant,
Les Etats du Marché Bonsecours (y compris
les quatre places à centres réservées aux
fripiers), à DIX heures A. M.
Mardi le 30 Avril courant,
Les Etats et Magasins du Marché St-Anne,
à DEUX heures P. M.
Mercredi le 30 Avril courant,
Les Etats et Magasins du Marché St-Laurent,
à DIX heures A. M.
Aucune personne déjà endettée pour ar-
rérages des loyers dans quelqun des Marchés ne
sera admise à mettre l'enchère sur les dits
Etats.
N. B. Les autres conditions seront annoncées à
l'époque de la vente.
Par ordre,
CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité,
Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel-de-Ville,
Montreal, 10 avril 1862. if-36

MUNICIPALITE.

Corporation de Montreal.
VENTE DES ETATS
DE
Bouchers.
LE BAIL DES ETATS DES MARCHES
BONSECOURS, ST-LAURENT, ST-GA-
BRIEL et PAPINEAU, pour une année, à
compter du PREMIER MAI prochain, sera
vendu à l'Enca public, sur les dits Marchés de
la manière suivante, savoir:
Samedi le 26 Avril courant,
Les Etats et Magasins du Marché Papineau,
à DIX heures A. M.
Les Etats et Magasins du Marché St-Gabriel,
à DEUX heures P. M.
Lundi le 29 Avril courant,
Les Etats du Marché Bonsecours (y compris
les quatre places à centres réservées aux
fripiers), à DIX heures A. M.
Mardi le 30 Avril courant,
Les Etats et Magasins du Marché St-Anne,
à DEUX heures P. M.
Mercredi le 30 Avril courant,
Les Etats et Magasins du Marché St-Laurent,
à DIX heures A. M.
Aucune personne déjà endettée pour ar-
rérages des loyers dans quelqun des Marchés ne
sera admise à mettre l'enchère sur les dits
Etats.
N. B. Les autres conditions seront annoncées à
l'époque de la vente.
Par ordre,
CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité,
Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel-de-Ville,
Montreal, 10 avril 1862. if-36

MUNICIPALITE.

Corporation de Montreal.
VENTE DES ETATS
DE
Bouchers.
LE BAIL DES ETATS DES MARCHES
BONSECOURS, ST-LAURENT, ST-GA-
BRIEL et PAPINEAU, pour une année, à
compter du PREMIER MAI prochain, sera
vendu à l'Enca public, sur les dits Marchés de
la manière suivante, savoir:
Samedi le 26 Avril courant,
Les Etats et Magasins du Marché Papineau,
à DIX heures A. M.
Les Etats et Magasins du Marché St-Gabriel,
à DEUX heures P. M.
Lundi le 29 Avril courant,
Les Etats du Marché Bonsecours (y compris
les quatre places à centres réservées aux
fripiers), à DIX heures A. M.
Mardi le 30 Avril courant,
Les Etats et Magasins du Marché St-Anne,
à DEUX heures P. M.
Mercredi le 30 Avril courant,
Les Etats et Magasins du Marché St-Laurent,
à DIX heures A. M.
Aucune personne déjà endettée pour ar-
rérages des loyers dans quelqun des Marchés ne
sera admise à mettre l'enchère sur les dits
Etats.
N. B. Les autres conditions seront annoncées à
l'époque de la vente.
Par ordre,
CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité,
Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel-de-Ville,
Montreal, 10 avril 1862. if-36

MUNICIPALITE.

Corporation de Montreal.
VENTE DES ETATS
DE
Bouchers.
LE BAIL DES ETATS DES MARCHES
BONSECOURS, ST-LAURENT, ST-GA-
BRIEL et PAPINEAU, pour une année, à
compter du PREMIER MAI prochain, sera
vendu à l'Enca public, sur les dits Marchés de
la manière suivante, savoir:
Samedi le 26 Avril courant,
Les Etats et Magasins du Marché Papineau,
à DIX heures A. M.
Les Etats et Magasins du Marché St-Gabriel,
à DEUX heures P. M.
Lundi le 29 Avril courant,
Les Etats du Marché Bonsecours (y compris
les quatre places à centres réservées aux
fripiers), à DIX heures A. M.
Mardi le 30 Avril courant,
Les Etats et Magasins du Marché St-Anne,
à DEUX heures P. M.
Mercredi le 30 Avril courant,
Les Etats et Magasins du Marché St-Laurent,
à DIX heures A. M.
Aucune personne déjà endettée pour ar-
rérages des loyers dans quelqun des Marchés ne
sera admise à mettre l'enchère sur les dits
Etats.
N. B. Les autres conditions seront annoncées à
l'époque de la vente.
Par ordre,
CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité,
Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel-de-Ville,
Montreal, 10 avril 1862. if-36

MUNICIPALITE.

Corporation de Montreal.
VENTE DES ETATS
DE
Bouchers.
LE BAIL DES ETATS DES MARCHES
BONSECOURS, ST-LAURENT, ST-GA-
BRIEL et PAPINEAU, pour une année, à
compter du PREMIER MAI prochain, sera
vendu à l'Enca public, sur les dits Marchés de
la manière suivante, savoir:
Samedi le 26 Avril courant,
Les Etats et Magasins du Marché Papineau,
à DIX heures A. M.
Les Etats et Magasins du Marché St-Gabriel,
à DEUX heures P. M.
Lundi le 29 Avril courant,
Les Etats du Marché Bonsecours (y compris
les quatre places à centres réservées aux
fripiers), à DIX heures A. M.
Mardi le 30 Avril courant,
Les Etats et Magasins du Marché St-Anne,
à DEUX heures P. M.
Mercredi le 30 Avril courant,
Les Etats et Magasins du Marché St-Laurent,
à DIX heures A. M.
Aucune personne déjà endettée pour ar-
rérages des loyers dans quelqun des Marchés ne
sera admise à mettre l'enchère sur les dits
Etats.
N. B. Les autres conditions seront annoncées à
l'époque de la vente.
Par ordre,
CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité,
Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel-de-Ville,
Montreal, 10 avril 1862. if-36

MUNICIPALITE.

Corporation de Montreal.
VENTE DES ETATS
DE
Bouchers.
LE BAIL DES ETATS DES MARCHES
BONSECOURS, ST-LAURENT, ST-GA-
BRIEL et PAPINEAU, pour une année, à
compter du PREMIER MAI prochain, sera
vendu à l'Enca public, sur les dits Marchés de
la manière suivante, savoir:
Samedi le 26 Avril courant,
Les Etats et Magasins du Marché Papineau,
à DIX heures A. M.
Les Etats et Magasins du Marché St-Gabriel,
à DEUX heures P. M.
Lundi le 29 Avril courant,
Les Etats du Marché Bonsecours (y compris
les quatre places à centres réservées aux
fripiers), à DIX heures A. M.
Mardi le 30 Avril courant,
Les Etats et Magasins du Marché St-Anne,
à DEUX heures P. M.
Mercredi le 30 Avril courant,
Les Etats et Magasins du Marché St-Laurent,
à DIX heures A. M.
Aucune personne déjà endettée pour ar-
rérages des loyers dans quelqun des Marchés ne
sera admise à mettre l'enchère sur les dits
Etats.
N. B. Les autres conditions seront annoncées à
l'époque de la vente.
Par ordre,
CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité,
Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel-de-Ville,
Montreal, 10 avril 1862. if-36

MUNICIPALITE.

Corporation de Montreal.
VENTE DES ETATS
DE
Bouchers.
LE BAIL DES ETATS DES MARCHES
BONSECOURS, ST-LAURENT, ST-GA-
BRIEL et PAPINEAU, pour une année, à
compter du PREMIER MAI prochain, sera
vendu à l'Enca public, sur les dits Marchés de
la manière suivante, savoir:
Samedi le 26 Avril courant,
Les Etats et Magasins du Marché Papineau,
à DIX heures A. M.
Les Etats et Magasins du Marché St-Gabriel,
à DEUX heures P. M.
Lundi le 29 Avril courant,
Les Etats du Marché Bonsecours (y compris
les quatre places à centres réservées aux
fripiers), à DIX heures A. M.
Mardi le 30 Avril courant,
Les Etats et Magasins du Marché St-Anne,
à DEUX heures P. M.
Mercredi le 30 Avril courant,
Les Etats et Magasins du Marché St-Laurent,
à DIX heures A. M.
Aucune personne déjà endettée pour ar-
rérages des loyers dans quelqun des Marchés ne
sera admise à mettre l'enchère sur les dits
Etats.
N. B. Les autres conditions seront annoncées à
l'époque de la vente.
Par ordre,
CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité,
Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel-de-Ville,
Montreal, 10 avril 1862. if-36

MUNICIPALITE.

Corporation de Montreal.
VENTE DES ETATS
DE
Bouchers.
LE BAIL DES ETATS DES MARCHES
BONSECOURS, ST-LAURENT, ST-GA-
BRIEL et PAPINEAU, pour une année, à
compter du PREMIER MAI prochain, sera
vendu à l'Enca public, sur les dits Marchés de
la manière suivante, savoir:
Samedi le 26 Avril courant,
Les Etats et Magasins du Marché Papineau,
à DIX heures A. M.
Les Etats et Magasins du Marché St-Gabriel,
à DEUX heures P. M.
Lundi le 29 Avril courant,
Les Etats du Marché Bonsecours (y compris
les quatre places à centres réservées aux
fripiers), à DIX heures A. M.
Mardi le 30 Avril courant,
Les Etats et Magasins du Marché St-Anne,
à DEUX heures P. M.
Mercredi le 30 Avril courant,
Les Etats et Magasins du Marché St-Laurent,
à DIX heures A. M.
Aucune personne déjà endettée pour ar-
rérages des loyers dans quelqun des Marchés ne
sera admise à mettre l'enchère sur les dits
Etats.
N. B. Les autres conditions seront annoncées à
l'époque de la vente.
Par ordre,
CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité,
Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel-de-Ville,
Montreal, 10 avril 1862. if-36

MUNICIPALITE.

Corporation de Montreal.
VENTE DES ETATS
DE
Bouchers.
LE BAIL DES ETATS DES MARCHES
BONSECOURS, ST-LAURENT, ST-GA-
BRIEL et PAPINEAU, pour une année, à
compter du PREMIER MAI prochain, sera
vendu à l'Enca public, sur les dits Marchés de
la manière suivante, savoir:
Samedi le 26 Avril courant,
Les Etats et Magasins du Marché Papineau,
à DIX heures A. M.
Les Etats et Magasins du Marché St-Gabriel,
à DEUX heures P. M.
Lundi le 29 Avril courant,
Les Etats du Marché Bonsecours (y compris
les quatre places à centres réservées aux
fripiers), à DIX heures A. M.
Mardi le 30 Avril courant,
Les Etats et Magasins du Marché St-Anne,
à DEUX heures P. M.
Mercredi le 30 Avril courant,
Les Etats et Magasins du Marché St-Laurent,
à DIX heures A. M.
Aucune personne déjà endettée pour ar-
rérages des loyers dans quelqun des Marchés ne
sera admise à mettre l'enchère sur les dits
Etats.
N. B. Les autres conditions seront annoncées à
l'époque de la vente.
Par ordre,
CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité,
Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel-de-Ville,
Montreal, 10 avril 1862. if-36

MUNICIPALITE.

Corporation de Montreal.
VENTE DES ETATS
DE
Bouchers.
LE BAIL DES ETATS DES MARCHES
BONSECOURS, ST-LAURENT, ST-GA-
BRIEL et PAPINEAU, pour une année, à
compter du PREMIER MAI prochain, sera
vendu à l'Enca public, sur les dits Marchés de
la manière suivante, savoir:
Samedi le 26 Avril courant,
Les Etats et Magasins du Marché Papineau,
à DIX heures A. M.
Les Etats et Magasins du Marché St-Gabriel,
à DEUX heures P. M.
Lundi le 29 Avril courant,
Les Etats du Marché Bonsecours (y compris
les quatre places à centres réservées aux
fripiers), à DIX heures A. M.
Mardi le 30 Avril courant,
Les Etats et Magasins du Marché St-Anne,
à DEUX heures P. M.
Mercredi le 30 Avril courant,
Les Etats et Magasins du Marché St-Laurent,
à DIX heures A. M.
Aucune personne déjà endettée pour ar-
rérages des loyers dans quelqun des Marchés ne
sera admise à mettre l'enchère sur les dits
Etats.
N. B. Les autres conditions seront annoncées à
l'époque de la vente.
Par ordre,
CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité,
Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel-de-Ville,
Montreal, 10 avril 1862. if-36

MUNICIPALITE.

Corporation de Montreal.
VENTE DES ETATS
DE
Bouchers.
LE BAIL DES ETATS DES MARCHES
BONSECOURS, ST-LAURENT, ST-GA-
BRIEL et PAPINEAU, pour une année, à
compter du PREMIER MAI prochain, sera
vendu à l'Enca public, sur les dits Marchés de
la manière suivante, savoir:
Samedi le 26 Avril courant,
Les Etats et Magasins du Marché Papineau,
à DIX heures A. M.
Les Etats et Magasins du Marché St-Gabriel,
à DEUX heures P. M.
Lundi le 29 Avril courant,
Les Etats du Marché Bonsecours (y compris
les quatre places à centres réservées aux
fripiers), à DIX heures A. M.
Mardi le 30 Avril courant,
Les Etats et Magasins du Marché St-Anne,
à DEUX heures P. M.
Mercredi le 30 Avril courant,
Les Etats et Magasins du Marché St-Laurent,
à DIX heures A. M.
Aucune personne déjà endettée pour ar-
rérages des loyers dans quelqun des Marchés ne
sera admise à mettre l'enchère sur les dits
Etats.
N. B. Les autres conditions seront annoncées à
l'époque de la vente.
Par ordre,
CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité,
Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel-de-Ville,
Montreal, 10 avril 1862. if-36

MUNICIPALITE.

Corporation de Montreal.
VENTE DES ETATS
DE
Bouchers.
LE BAIL DES ETATS DES MARCHES
BONSECOURS, ST-LAURENT, ST-GA-
BRIEL et PAPINEAU, pour une année, à
compter du PREMIER MAI prochain, sera
vendu à l'Enca public, sur les dits Marchés de
la manière suivante, savoir:
Samedi le 26 Avril courant,
Les Etats et Magasins du Marché Papineau,
à DIX heures A. M.
Les Etats et Magasins du Marché St-Gabriel,
à DEUX heures P. M.
Lundi le 29 Avril courant,
Les Etats du Marché Bonsecours (y compris
les quatre places à centres réservées aux
fripiers), à DIX heures A. M.
Mardi le 30 Avril courant,
Les Etats et Magasins du Marché St-Anne,
à DEUX heures P. M.
Mercredi le 30 Avril courant,
Les Etats et Magasins du Marché St-Laurent,
à DIX heures A. M.
Aucune personne déjà endettée pour ar-
rérages des loyers dans quelqun des Marchés ne
sera admise à mettre l'enchère sur les dits
Etats.
N. B. Les autres conditions seront annoncées à
l'époque de la vente.
Par ordre,
CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité,
Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel-de-Ville,
Montreal, 10 avril 1862. if-36

MUNICIPALITE.

Corporation de Montreal.
VENTE DES ETATS
DE
Bouchers.
LE BAIL DES ETATS DES MARCHES
BONSECOURS, ST-LAURENT, ST-GA-
BRIEL et PAPINEAU, pour une année, à
compter du PREMIER MAI prochain, sera
vendu à l'Enca public, sur les dits Marchés de
la manière suivante, savoir:
Samedi le 26 Avril courant,
Les Etats et Magasins du Marché Papineau,
à DIX heures A. M.
Les Etats et Magasins du Marché St-Gabriel,
à DEUX heures P. M.
Lundi le 29 Avril courant,
Les Etats du Marché Bonsecours (y compris
les quatre places à centres réservées aux
fripiers), à DIX heures A. M.
Mardi le 30 Avril courant,
Les Etats et Magasins du Marché St-Anne,
à DEUX heures P. M.
Mercredi le 30 Avril courant,
Les Etats et Magasins du Marché St-Laurent,
à DIX heures A. M.
Aucune personne déjà endettée pour ar-
rérages des loyers dans quelqun des Marchés ne
sera admise à mettre l'enchère sur les dits
Etats.
N. B. Les autres conditions seront annoncées à
l'époque de la vente.
Par ordre,
CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité,
Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel-de-Ville,
Montreal, 10 avril 1862. if-36

MUNICIPALITE.

Coup de choses, ne songez plus qu'à sa Cosette et à l'avenir possible, et fut presque heureuse. Elle lona une petite chambre et la meubla à crédit sur son travail futur; reste de ses habitudes de désordre.

Ne pouvant pas dire qu'elle était mariée, elle s'était bien gardée de parler de sa petite fille. En ces commencements, elle payait exactement le Thénardier. Comme elle ne savait que signer, elle était obligée de leur écrire par un écrivain public.

Elle écrivait souvent, cela fut remarqué. On commença à dire tout bas dans l'atelier des femmes que Fantine "écrivait des lettres" et que "elle avait des allures."

On observa donc Fantine. Avec cela, plus d'une était jalouse de ses cheveux blancs et de ses dents blanches.

On constata que dans l'atelier, au milieu des autres, elle se détournait souvent pour essuyer une larme. C'étaient les moments où elle songeait à son enfant; peut-être aussi à l'homme qu'elle avait aimé.

C'est un douloureux labeur que la rupture des sœurs attachées du passé. On constata qu'elle écrivait au moins deux fois par mois, toujours à la même adresse, et qu'elle affranchissait la lettre. On parvint à se procurer l'adresse: Monsieur, Monsieur Thénardier, aubergiste à Montfermeil. On fit jaser au cabaret l'écrivain public, vieux bonhomme qui ne pouvait pas remplir son estomac de vin rouge sans vider sa poche aux secrets. Bref, on sut que Fantine avait un enfant. "Ce devait être une espèce de fille." Il se trouvait une comère qui fit le voyage de Montfermeil, parla aux Thénardier, et dit à son retour: "Pour mes trente-cinq francs, j'en ai eu le cœur net. J'ai vu l'enfant."

Fantine était depuis plus d'un an à la fabrique, lorsque un matin la surveillante de l'atelier lui remit, de la part de M. le maire, cinquante francs en lui disant qu'elle ne faisait plus partie de l'atelier et en l'engageant, de la part de M. le maire, à quitter le pays.

C'était précisément dans ce même mois que les Thénardier, après avoir demandé douze francs au lieu de six, venaient d'exiger quinze francs au lieu de douze.

Fantine fut atterrée. Elle ne pouvait s'en aller du pays, elle devait son loyer et ses meubles. Cinquante francs ne suffisaient pas pour acquitter cette dette. Elle habilita quelques mots suppliants. La surveillante lui signifia qu'elle eût à sortir sur-le-champ de l'atelier. Fantine n'était qu'une ouvrière médiocre. Accablée de honte plus encore que de désespoir, elle quitta l'atelier et rentra dans sa chambre. Sa fièvre était donc maintenant connue de tous.

Elle ne se sentit plus la force de dire un mot. On lui conseilla de voir M. le maire; elle n'osa pas. M. le maire lui donna cinquante francs, parce qu'il était bon, et la chassait, parce qu'il était juste. Elle pla sa sous cet arrêt.

Fantine s'offrit comme servante dans le pays; elle alla d'une maison à l'autre. Elle n'avait pu quitter la ville. Le marchand fripier auquel elle avait ses meubles, quels meubles! lui avait dit: "Si vous vous en allez, je vous fais arrêter comme voleuse. Le propriétaire aura que elle devait son loyer lui avait dit: "Vous êtes jeune et jolie, vous pouvez payer. Elle partaga les cinquante francs entre le propriétaire et le fripier, rendit au marchand les trois quarts de son mobilier, ne garda que le nécessaire, et se trouva sans travail, sans état, n'ayant plus que son lit, et devant encore environ cent francs.

Elle se mit à coudre de grosses chemises pour les soldats de la garnison, et gagnait douze sous par jour. Sa fille lui en coûtait dix. C'est en ce moment qu'elle commença à mal payer les Thénardier.

Dependant une vieille femme qui lui allumait sa chandelle quand elle rentrait le soir, lui enseigna l'art de vivre dans la misère. Derrière vivre de peu, il y a vivre de rien. Ce sont deux chambres: la première est obscure, et la seconde est noire.

Fantine apprit comment on se passe tout à fait de feu en hiver, comment on renonce à un oiseau qui vous mange un liard de millet tous les deux jours, comment on fait de son jupon sa couverture et de sa couverture son jupon, comment on ménage sa chandelle en prenant son repas à la lumière de la fenêtre d'en face. On ne sait pas tout ce que certains êtres faibles, qui ont vuient dans le dénûment et l'honnêteté, savent tirer d'un sou. Cela finit par être un talent. Fantine acquit ce sublime talent et reprit un peu de courage.

A cette époque elle disait à une voisine: — Bah! je me dis: en ne dormant que cinq heures et en travaillant tout le reste à mes coutures, je parviendrai bien toujours à gagner à peu près du pain. Et puis, quand on est triste, on mange moins. Eh bien! des souffrances, des inquiétudes, un peu de pain d'un côté, des chagrins de l'autre, tout cela me nourrit.

Dans cette détresse, avoir sa petite fille eût été un étrange bonheur. Elle songeait à la faire venir. Mais quoi! lui faire partager son dénûment! et puis, elle devait aux Thénardier! Comment s'acquitter! et le voyage! comment le payer!

La vieille qui lui avait donné ce qu'on pourrait appeler des leçons de vie intelligente, était une sainte fille nommée Marguerite, dévote de la bonne dévotion, pauvre, et charitable pour les pauvres et même pour les riches, sachant tout juste assez écrire pour signer Marguerite, et croyant en Dieu, ce qui est la science.

Il y a beaucoup de ces vertueuses en bas; un jour elles seront en haut. Cette vie a un lendemain.

Dans les premiers temps, Fantine avait été si bien tenue qu'elle n'avait pas osé sortir.

Quand elle était dans la rue, elle devenait qu'on se retournait derrière elle et qu'on la montrait du doigt; tout le monde la regardait et personne ne lui saluait; le mépris acre et froid des passants lui pénétrait dans le cœur et dans l'âme comme une bise.

Dans les petites villes, il semble qu'une malheureuse soit nue sous le sarcasme et la curiosité de tous. A Paris du moins, personne ne vous connaît, et cette obscurité est un vêtement. Oh! comme elle eut souhaité venir à Paris! Impossible.

Il fallait bien s'accoutumer à la déconsidération, comme elle s'était accoutumée à l'indigence. Peu à peu elle en prit son parti. Après deux ou trois mois elle se secoua la honte et se mit à sortir comme si de rien n'était. Cela m'est bien égal, dit-elle.

Elle alla et vint, la tête haute, avec un sourire amer, et sentit qu'elle devenait effrontée.

L'exercice du travail fatiguait Fantine, et la petite toux sèche qu'elle avait, augmenta. Elle disait quelquefois à sa voisine Marguerite: — Tenez donc comme mes mains sont chaudes.

Dependant le matin, quand elle se levait avec un vieux peigne cassé ses beaux cheveux qui ruisselaient comme de la soie floche, elle avait une minute de coquetterie heureuse.

Elle avait été congédiée vers la fin de l'hiver; l'été se passa, mais l'hiver revint. Jours courts, moins de travail. L'hiver, point de chaleur, point de lumière, point de midi, le soir touche au matin, bruyant, crépuscule, la fenêtre est grise, on n'y voit pas clair. Le ciel est un sournipil. Toute la journée est une cave. Le soleil à l'air d'un pauvre. L'automne saison! L'hiver change en hiver l'eau du ciel et le cœur de l'homme. Ses créanciers la harcèlaient.

Fantine gagnait trop peu. Ses dettes avaient grossi. Les Thénardier, mal payés, lui écrivaient à chaque instant des lettres dont le contenu la désolait et dont le port la ruinait. Un jour ils lui écrivirent que sa petite Cosette était tout nue par le froid qu'il faisait, qu'elle avait besoin d'une jupe de laine, et qu'il fallait au moins que la mère envoie à sa fille une jupe de laine.

Le lendemain matin, comme Marguerite entra dans la chambre de Fantine avant le jour, car elles travaillaient toujours ensemble et de cette façon n'allumaient qu'une chandelle pour deux, elle trouva Fantine assise sur son lit, pâle, glacée. Elle ne s'était pas couchée. Son bonnet était tombé sur ses genoux. La chandelle avait brûlé toute la nuit et était presque entièrement consumée.

Marguerite s'arrêta sur le seuil, pétrifiée de cet énorme désordre, et s'écria: — Seigneur! la chandelle qui est toute brûlée! il s'est passé des événements.

Puis elle regarda Fantine qui tournait vers elle sa tête sans cheveux.

Fantine depuis la veille avait vieilli de dix ans.

— Jésus! fit Marguerite, qu'est-ce que vous avez Fantine?

— Je n'ai rien, répondit Fantine. Au contraire. Mon enfant ne mourra pas de cette affreuse maladie, faute de secours. Je suis contente.

En parlant ainsi, elle montrait à la vieille fille deux napoléons qui brillaient sur la table.

— Ah! Jésus Dieu! dit Marguerite. Mais c'est une fortune! Où avez-vous eu ces louis d'or?

— Je les ai eus, répondit Fantine. En même temps elle sourit. La chandelle éclairait son visage. C'était un sourire sanglant. Une salive rougeâtre lui suillait le coin des lèvres, et elle avait un trou noir dans la bouche.

Les deux dents étaient arrachées.

VICTOR HUGO.

ça peut servir. Si le cœur vous en dit venez ce soir à l'auberge du Tillac d'argent, vous m'y trouverez.

Fantine rentra; elle était furieuse et conta la chose à sa bonne voisine Marguerite: — Comprenez-vous cela? ne voit-t-il pas un abominable homme! comment laisse-t-on des gens comme cela aller dans le pays! m'arracher mes deux dents de devant! mais je serais horrible! les cheveux repoussent, mais les dents! Ah! le monstre d'homme! j'aimerais mieux me jeter d'un cinquième la tête la première sur le pavé! Il m'a dit qu'il serait ce soir au Tillac d'argent.

— Et qu'est-ce qu'il offrait? demanda Marguerite.

— Deux napoléons.

— Cela fait quarante francs.

— Oui, dit Fantine, cela fait quarante francs.

Elle resta pensive et se mit à son ouvrage. Au bout d'un quart d'heure, elle quitta sa couture et alla relire la lettre de Thénardier sur l'escalier.

En rentrant, elle dit à Marguerite qui travaillait près d'elle: — Qu'est-ce que c'est donc que cela, une fièvre militaire? Savez-vous.

— Oui, répondit la vieille fille, c'est une maladie.

— Ça a donc besoin de beaucoup de drogues?

— Oh! des drogues terribles.

— Où ça vous prend-il?

— C'est une maladie qu'on a comme ça.

— Cela attaque donc les enfants?

— Surtout les enfants.

— Est-ce qu'on en meurt?

— Très-bien, dit Marguerite.

Fantine sortit et alla encore une fois relire la lettre sur l'escalier.

Le soir elle descendit, et on la vit qui se dirigeait du côté de la rue de Paris ou des autres berges.

Le lendemain matin, comme Marguerite entra dans la chambre de Fantine avant le jour, car elles travaillaient toujours ensemble et de cette façon n'allumaient qu'une chandelle pour deux, elle trouva Fantine assise sur son lit, pâle, glacée. Elle ne s'était pas couchée. Son bonnet était tombé sur ses genoux. La chandelle avait brûlé toute la nuit et était presque entièrement consumée.

Marguerite s'arrêta sur le seuil, pétrifiée de cet énorme désordre, et s'écria: — Seigneur! la chandelle qui est toute brûlée! il s'est passé des événements.

Puis elle regarda Fantine qui tournait vers elle sa tête sans cheveux.

Fantine depuis la veille avait vieilli de dix ans.

— Jésus! fit Marguerite, qu'est-ce que vous avez Fantine?

— Je n'ai rien, répondit Fantine. Au contraire. Mon enfant ne mourra pas de cette affreuse maladie, faute de secours. Je suis contente.

En parlant ainsi, elle montrait à la vieille fille deux napoléons qui brillaient sur la table.

— Ah! Jésus Dieu! dit Marguerite. Mais c'est une fortune! Où avez-vous eu ces louis d'or?

— Je les ai eus, répondit Fantine. En même temps elle sourit. La chandelle éclairait son visage. C'était un sourire sanglant. Une salive rougeâtre lui suillait le coin des lèvres, et elle avait un trou noir dans la bouche.

Les deux dents étaient arrachées.

VICTOR HUGO.

COMMERCES

COTE DES ACTIONS.

Table with columns for Banque, Actions, and other financial data. Includes entries for Banque de Montréal, Banque de Québec, etc.

PRIX DES MARCHÉS DE MONTREAL.

Table listing market prices for various goods like flour, oil, and other commodities. Columns include item name and price.

VEGETAUX.

Table listing prices for various vegetables and fruits. Includes items like Fèves Américaines, Patates par poche, etc.

MARCHE A POIN DE MONTREAL.

Table listing market prices for grain and other agricultural products. Includes items like Moyenne des prix du foin, etc.

VENTE PAR ENCAN.

PAR L. DEVANY. Meubles, Tapis, etc.

VENTE A L'ENCAN.

Meubles de Ménage. Consistant en: Ameublements de Salon et de Chambres à Coucher, etc.

VENTES PAR ENCAN.

PAR ALEX. BRYSON. FERRONNERIES.

NOUVELLES ANNONCES.

TAPISSERIE ANGLAISE ET AMERICAINE.

NOUVELLE IMPORTATION.

GRANDE REDUCTION.

ASSORTIMENT COMPLET.

LE GRAND REMEDE FRANCAIS.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855.

LA GRAINE DE TREFFLE.

ROUGE DU CANADA OUEST.

GRAINE DE TREFFLE.

NOUVEAUX TAPIS.

PRELATS.

VENTES PAR ENCAN.

PAR JOHN LEEMING ET CIE. VENTE PAR ENCAN TRÈS CONSIDÉRABLE.

VENTE SPECIALE PAR CATALOGUE.

Magnifiques Meubles. En bois de Rose et en Acajou.

VENTES PAR ENCAN.

PAR SHAW ET FRERE. VENTE SPECIALE PAR CATALOGUE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR BENNING ET BARSALOU. VENTE SPLENDIDE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR SHAW ET FRERE. VENTE SPECIALE PAR CATALOGUE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR BENNING ET BARSALOU. VENTE SPLENDIDE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR SHAW ET FRERE. VENTE SPECIALE PAR CATALOGUE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR BENNING ET BARSALOU. VENTE SPLENDIDE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR SHAW ET FRERE. VENTE SPECIALE PAR CATALOGUE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR BENNING ET BARSALOU. VENTE SPLENDIDE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR SHAW ET FRERE. VENTE SPECIALE PAR CATALOGUE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR BENNING ET BARSALOU. VENTE SPLENDIDE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR SHAW ET FRERE. VENTE SPECIALE PAR CATALOGUE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR BENNING ET BARSALOU. VENTE SPLENDIDE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR SHAW ET FRERE. VENTE SPECIALE PAR CATALOGUE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR BENNING ET BARSALOU. VENTE SPLENDIDE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR SHAW ET FRERE. VENTE SPECIALE PAR CATALOGUE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR BENNING ET BARSALOU. VENTE SPLENDIDE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR SHAW ET FRERE. VENTE SPECIALE PAR CATALOGUE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR BENNING ET BARSALOU. VENTE SPLENDIDE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR SHAW ET FRERE. VENTE SPECIALE PAR CATALOGUE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR BENNING ET BARSALOU. VENTE SPLENDIDE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR SHAW ET FRERE. VENTE SPECIALE PAR CATALOGUE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR BENNING ET BARSALOU. VENTE SPLENDIDE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR SHAW ET FRERE. VENTE SPECIALE PAR CATALOGUE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR BENNING ET BARSALOU. VENTE SPLENDIDE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR SHAW ET FRERE. VENTE SPECIALE PAR CATALOGUE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR BENNING ET BARSALOU. VENTE SPLENDIDE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR SHAW ET FRERE. VENTE SPECIALE PAR CATALOGUE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR BENNING ET BARSALOU. VENTE SPLENDIDE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR SHAW ET FRERE. VENTE SPECIALE PAR CATALOGUE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR BENNING ET BARSALOU. VENTE SPLENDIDE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR SHAW ET FRERE. VENTE SPECIALE PAR CATALOGUE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR BENNING ET BARSALOU. VENTE SPLENDIDE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR SHAW ET FRERE. VENTE SPECIALE PAR CATALOGUE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR BENNING ET BARSALOU. VENTE SPLENDIDE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR SHAW ET FRERE. VENTE SPECIALE PAR CATALOGUE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR BENNING ET BARSALOU. VENTE SPLENDIDE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR SHAW ET FRERE. VENTE SPECIALE PAR CATALOGUE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR BENNING ET BARSALOU. VENTE SPLENDIDE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR SHAW ET FRERE. VENTE SPECIALE PAR CATALOGUE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR BENNING ET BARSALOU. VENTE SPLENDIDE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR SHAW ET FRERE. VENTE SPECIALE PAR CATALOGUE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR BENNING ET BARSALOU. VENTE SPLENDIDE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR SHAW ET FRERE. VENTE SPECIALE PAR CATALOGUE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR BENNING ET BARSALOU. VENTE SPLENDIDE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR SHAW ET FRERE. VENTE SPECIALE PAR CATALOGUE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR BENNING ET BARSALOU. VENTE SPLENDIDE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR SHAW ET FRERE. VENTE SPECIALE PAR CATALOGUE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR BENNING ET BARSALOU. VENTE SPLENDIDE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR SHAW ET FRERE. VENTE SPECIALE PAR CATALOGUE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR BENNING ET BARSALOU. VENTE SPLENDIDE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR SHAW ET FRERE. VENTE SPECIALE PAR CATALOGUE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR BENNING ET BARSALOU. VENTE SPLENDIDE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR SHAW ET FRERE. VENTE SPECIALE PAR CATALOGUE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR BENNING ET BARSALOU. VENTE SPLENDIDE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR SHAW ET FRERE. VENTE SPECIALE PAR CATALOGUE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR BENNING ET BARSALOU. VENTE SPLENDIDE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR SHAW ET FRERE. VENTE SPECIALE PAR CATALOGUE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR BENNING ET BARSALOU. VENTE SPLENDIDE.

